

Dématérialisation des données sociales : quels gains financiers, quels avantages pour les entreprises et l'Etat ?

Table ronde n°2

Ont participé à la table ronde :

Albert LAUTMAN, Sous-directeur en charge des Entreprises, ACOSS

Vital FAUCHEUX, Responsable adjoint du Centre national TDS CNAV

Pierre FAUCHER, Président de la Commission sociale du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables

Karim GOZZI, DRH de la société APX

La table ronde a été animée par François JEANNE, rédacteur en chef de Citizen-e et Claude PORTMANN, trésorier de l'association SDDS.

Claude PORTMANN précise que cette table ronde vise à faire le point sur la situation de la dématérialisation et de ses apports en termes de gains financiers.

Albert LAUTMAN présente la situation pour la déclaration unique d'embauche (DUE) et la déclaration unifiée des cotisations sociales (DUCS).

Aujourd'hui, 75 % des DUE sont dématérialisées, pour 36 millions de déclarations.

Concernant la DUCS, en 2008, une entreprise sur deux utilisait la dématérialisation, dont 52 % des entreprises de moins de 20 salariés, 80 % des entreprises entre 20 et 100 salariés et 100 % des entreprises de plus de 200 salariés. Par ailleurs, moins de 50% des administrations utilisent la dématérialisation. En outre, 85 % des paiements sont dématérialisés grâce aux virements qui remplacent les chèques.

Cependant, les gains de productivité ont été effacés par les dépenses de promotion et l'assistance aux utilisateurs. Ces coûts d'accompagnement représentent néanmoins un investissement pour le futur. La dématérialisation seule ne permet pas de gommer toute la complexité liée à ces déclarations. En effet, le travail législatif depuis dix ans a multiplié les procédures administratives en raison de nombreux dispositifs d'exonération mis en place.

Vital FAUCHEUX explique que deux millions d'établissements ont produit pour 2008 une DADS-U (déclaration automatisée des données sociales unifiées), représentant 40 millions de lignes nominatives. Il s'agit de la déclaration la plus dématérialisée puisque 90 % des établissements produisaient une DADS-U dématérialisée en 2007, et approximativement 95 % en 2008.

Les gains réalisés ont été réinvestis dans l'accompagnement nécessaire à la maîtrise de la DADS-U dématérialisée. Le traitement d'une DADS-U dématérialisée coûte 20 centimes au lieu de 1,25 euro pour une DADS-U papier, soit un gain de 1 à 6. Il faut également ajouter les autres gains pour les organismes et l'Etat, notamment pour l'administration fiscale, car cette modernisation a permis la création de la déclaration pré remplie de revenus.

Il faut aussi mentionner les avantages pour l'utilisateur final : Par exemple, 98 % des comptes retraite des salariés relevant du régime général sont mis à jour au 4 mars 2009. De même, la Carte Vitale est mise à jour de manière automatique. Les délais de traitement ont donc été réduits de 90 à 60 jours.

Pierre FAUCHER explique que le volet social représente environ 25 % de l'activité des experts-comptables. La profession a réfléchi à cette question lors d'un congrès en 2006, qui a donné lieu à l'édition d'un Livre Blanc comportant 28 propositions, notamment en matière de dématérialisation.

La dématérialisation présente l'avantage de sécuriser les transferts des données. En particulier, le télépaiement permet de se prémunir contre le risque des chèques en blanc. Les données sont établies de façon plus rapide, ce qui permet une gestion plus efficace de la comptabilité. Les experts comptables utilisent leur propre portail de télédéclarations, www.jedeclare.com, pour un suivi permanent.

En revanche, la dématérialisation présente l'inconvénient de ne pas être déployée de manière uniforme. En effet, tous les transferts ne sont pas automatisés, certaines caisses recourant encore au papier. Les exonérations dont peuvent bénéficier les TPE ne sont pas dématérialisées, de même que les régimes de retraite supplémentaire. En outre, la télétransmission n'est pas possible pour les travailleurs non salariés. Il est primordial de communiquer vers les entreprises. Pour les TPE, la dématérialisation représente encore un coût, notamment en logiciels et en formation du personnel.

Les experts-comptables préconisent la création d'un organisme collecteur unique qui distribuerait les informations entre les différentes administrations. Il conviendrait de délivrer aux salariés un bilan social annuel pour qu'ils se rendent compte du coût qu'ils représentent pour l'entreprise. Enfin, une action forte pour promouvoir la dématérialisation auprès des entreprises semble indispensable.

Karim GOZZI présente la société APX, au sein de laquelle il exerce la fonction de directeur des ressources humaines. APX est une SSII qui gère le parc informatique de ses clients. Elle comprend 1 300 salariés, pour une masse salariale de 43 millions d'euros.

La DADS-U représente pour APX 15 jours/homme de travail par an. Le service des ressources humaines mobilise trois ETP pour la paye et a recours de manière ponctuelle à des experts de l'entreprise (commercialisant le logiciel de paie) ou des anciens de l'URSSAF. Par ailleurs, la DUCS représente 72 jours/homme de travail par an. Il existe, en outre, de nombreuses autres déclarations, dont certaines font l'objet de pénalités. A ce stade, la dématérialisation n'a pas apporté de gains financiers directs, les gains de productivité étant compensés par la complexité. Néanmoins, la dématérialisation doit vraisemblablement apporter des gains financiers aux grandes entreprises.

Il existe toutefois de nombreux freins au développement de la dématérialisation. Tout d'abord, les assureurs qui n'acceptaient pas jusqu'ici la norme DADS-U. Ensuite, les processus d'inscription

EDI sont très lourds. En outre, chaque version de la DADS-U implique des coûts d'apprentissage décuplés si l'entreprise a une hotline et s'il faut former les téléconseillers.

Certaines rigidités subsistent telles que les codes postaux ou les codes de caisses de retraite. De plus, certaines données demandées aux entreprises sont inutiles.

Pour améliorer la dématérialisation, **Karim GOZZI** rejoint Pierre FAUCHER sur la nécessité d'établir une norme stable et universelle. Il conviendrait en outre de diminuer le nombre de déclarations afin d'atteindre véritablement une simplification.

Un intervenant s'inquiète de projets de nouvelles déclarations (la DSN) et si une concertation avec les entreprises est envisagée.

Vital FAUCHEUX indique ne pas savoir à ce stade si la DSN sera mise en œuvre. Aujourd'hui, ce projet est en attente des résultats d'audits et d'enquêtes. Le processus de décision est en cours.

Claude PORTMANN ajoute que l'association SDDS, qui représente les entreprises, est consultée sur la DSN.

Clarisse REILLE précise que la France est le seul pays occidental à ne pas avoir élaboré de lois sur les procédures administratives, prévoyant en particulier des études d'impact.

Un intervenant demande quels sont les délais fixés pour que tous les acteurs sociaux passent à la norme DADS-U.

Vital FAUCHEUX annonce que la Fédération française des assureurs vient de basculer au format DADS-U (qui sera donc enfin acceptée par ces derniers acteurs sociaux à ne pas la recevoir